



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1001-277, 1001-289, 1001-290, 1001-292, 1001-294, 1006-019 ET 1009-01**

**AVIS** est, par les présentes, donné aux personnes intéressées que, lors de sa séance tenue le 9 octobre 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté les règlements 1001-277, 1001-289, 1001-290, 1001-292 et 1009-1 et que lors de sa séance tenue le 12 novembre 2018, a adopté les règlements 1001-294 et 1006-019 à savoir :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-277**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser certaines définitions, d'ajouter l'usage « récréations extensive » dans toutes les zones, de modifier les exigences relatives à certaines enseignes, aux cases et aires de stationnement, aux aires d'isolement, aux remblais et aux déblais.

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-289**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9461-345 (rue Saint-Pierre) à même la zone 9461-45 et y ajouter certains usages commerciaux de plein droit (établissement de préparation de mets prêt-à-apporter, traiteurs, immeubles à bureaux, services d'affaires et professionnels, gymnase et club athlétique et centre de santé).

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-290**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9462-70 à même la zone 9462-52 (rue Gagnon) afin d'autoriser la classe d'usage « multifamiliale 2 logements – classe B » et « multifamiliale 3 logements – classe C » du groupe « Habitation – H ».

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-292**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les foires et fêtes foraines à titre d'usage temporaire à toutes les classes du groupe commercial.

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-294**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Autres institutions de formation spécialisée » à la zone 9461-345 (rue Saint-Pierre).

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1006-019**

Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin que l'usage « gymnase et club athlétique » soit autorisé comme usage conditionnel dans les secteurs industriels.

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1009-001**

Règlement modifiant le règlement numéro 1009 afin d'effectuer divers ajustements de cohérence et corriger des erreurs d'impression ou d'insertion intervenues alors que la Ville a remplacé l'ensemble de ses règlements d'urbanisme pour le secteur Urbanova par le règlement 1009.

**QUE** la MRC Les Moulins a approuvé les règlements 1001-277, 1001-289, 1001-290, 1001-292, 1001-294, 1006-019 et 1009-01 le 28 novembre 2018 et a également émis un certificat de conformité pour ces règlements.

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

**QUE** lesdits règlements sont entrés en vigueur le 29 novembre 2018, soit à la date de l'émission du certificat de conformité par la MRC Les Moulins.

Fait à Terrebonne, ce 12<sup>e</sup> jour du mois décembre 2018.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA

---